Recherche, développement et innovation en Belgique

Un état des lieux au début des années 2020

Karl Boosten et André Spithoven

Qui définit la politique et quelle est la position de la Belgique sur le plan international ?

Depuis 2019, les dépenses de R&D en Belgique dépassent les 3 % du produit intérieur brut (PIB). Malgré une baisse sporadique du PIB, cette évolution est principalement due à une forte augmentation des investissements dans la recherche et le développement (R&D). Depuis 2001, ces investissements ont plus que triplé, passant de 5,4 milliards d'euros à 17,2 milliards d'euros sur une période de 20 ans. Cette tendance s'est poursuivie en 2020 et 2021, et l'intensité de R&D - c'est-à-dire le ratio entre l'investissement en R&D et le PIB - a continué à augmenter pour atteindre 3,4 % en 2021. En 2020, il s'agit d'une conséquence de la crise du coronavirus qui a entraîné une réduction de l'activité économique en termes de PIB. En 2021, nous constatons que les investissements en R&D augmentent à nouveau plus fortement que le PIB. Ces bonnes performances placent la Belgique en tête du classement européen. Seuls quelques pays européens, à savoir l'Autriche, l'Allemagne et la Suède, affichent une intensité supérieure à 3 %. Ces résultats sont conformes à l'indice d'innovation de l'European Innovation Scoreboard. Cet indice composite, qui tient compte non seulement des dépenses en R&D mais aussi d'un large éventail d'indicateurs sur la recherche et l'innovation, montre que la Belgique fait partie de la tête de peloton en Europe.

Bien que l'investissement dans la R&D soit le fruit d'un effort conjoint des entreprises, du gouvernement et de l'enseignement supérieur, le secteur des entreprises y joue un rôle prépondérant. Près de 75 % des dépenses sont effectuées par des entreprises opérant en Belgique, les institutions publiques de recherche et l'enseignement supérieur représentant respectivement 9 % et 16 %. Ces chiffres sont frappants, car dans la plupart des pays européens, ces deux secteurs représentent une part plus importante du total. Au Danemark, par exemple, la part des établissements d'enseignement supérieur atteint 34 %, alors que dans les autres pays, elle oscille entre 20 et 25 %. La France et l'Allemagne, quant à elles, se distinguent par une forte importance des centres de recherche publics.

Le financement des dépenses est principalement assuré par les entreprises (76 %). Ces fonds ne proviennent pas uniquement d'investisseurs nationaux, une part importante provient de l'étranger (15 % de l'ensemble des financements privés). Il peut s'agir aussi bien d'entités étrangères investissant dans des entreprises belges que de groupes multinationaux présents en Belgique. Les pouvoirs publics viennent en complément de l'investissement privé, représentant 17 % des dépenses effectuées. Au niveau régional, ce soutien prend la forme de subventions directes. Au niveau fédéral, il s'agit d'un soutien indirect accordé par le biais d'avantages fiscaux. Toutefois, cet avantage fiscal est difficile à identifier séparément dans les canaux de finance-

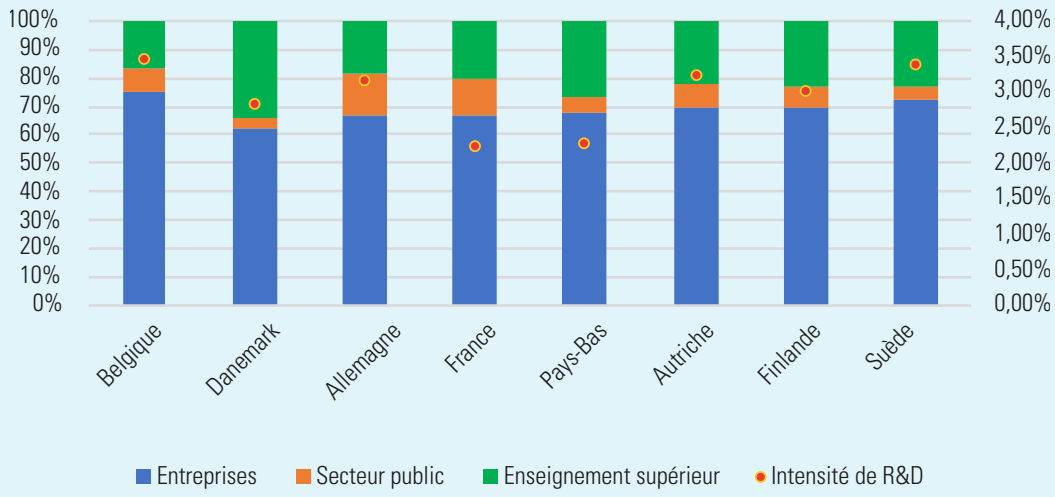


Fig. 1 : Part des secteurs dans les dépenses totales de R&D (gauche) combinée à l'intensité de R&D (droite) - source Eurostat.
Note : les chiffres pour la Belgique sont des statistiques définitives, pour les autres pays il s'agit d'estimations préliminaires. Les chiffres définitifs pour les autres pays seront publiés en octobre.

ment disponibles. En effet, les avantages fiscaux sont souvent déclarés par les entreprises comme des ressources propres en raison de l'absence de transfert direct de fonds. Selon les estimations du SPF Finances, cette source de financement s'élève à 2,4 milliards d'euros en 2021. Ce montant n'est pas compris dans les 17 % d'aide des pouvoirs publics mentionnés ci-dessus.

Les investissements en R&D en Belgique sont fortement concentrés au sein d'un petit groupe de grandes entreprises, qui sont également souvent contrôlées par un actionnaire majoritaire étranger. Les dix plus grandes entreprises en termes d'investissement en R&D représentent 34 % de l'investissement total de toutes les entreprises combinées. Cette concentration existe également dans d'autres pays d'Europe et hors Europe. La part importante des entreprises étrangères dans ce segment des plus gros investisseurs est typique des petits pays dont l'économie est ouverte et orientée vers l'exportation. Dans de nombreux cas, ces acteurs étrangers sont les champions nationaux de puissances économiques. Il suffit de penser à la présence d'entreprises pharmaceutiques dont le centre de décision se trouve en dehors de la Belgique.

Rapport belge en matière de science, technologie et innovation (BRISTI)

Les chiffres ci-dessus concernant le paysage de l'innovation et de la recherche en Belgique reflètent largement la politique menée en matière de science et d'innovation. L'interaction entre les organisations privées et publiques à différents niveaux administratifs contribue à déterminer les décisions politiques prises.

L'ampleur et la complexité des défis sociétaux du 21e siècle (réchauffement climatique, pauvreté, sécurité alimentaire, etc.) requièrent une approche holistique et coordonnée. Pour relever ces défis, la recherche, le développement et l'innovation se voient attribuer un rôle de premier plan. Les gouvernements jouent simultanément un rôle d'orientation et de facilitation.

La Belgique est un pays fédéral dans lequel les communautés linguistiques et les régions, en plus du gouvernement fédéral, façonnent leurs compétences exclusives en matière de politique scientifique en fonction de leurs besoins et de leurs priorités politiques. L'interaction de ces pouvoirs caractérise le paysage institutionnel de la Belgique en matière de politique de recherche et d'innovation.

Ce paysage institutionnel est sujet à des changements et à des ajustements qui répondent aux aspirations des principaux acteurs du système d'innovation : les entreprises, l'enseignement supérieur, les institutions publiques de recherche et les organisations à but non lucratif. Parce que ces changements sont le résultat de transformations progressives, Belspo publie chaque décennie depuis 2000 un aperçu complet et pratique de toutes les initiatives et incitants en matière de recherche et d'innovation mis en place par les différents gouvernements. Celles-ci sont rassemblées, avec la collaboration de tous les gouvernements, dans le Rapport belge sur la science, la technologie et l'innovation (BRISTI).

Le rapport commence par une vue d'ensemble du paysage institutionnel et de la coopération entre les différentes autorités. Il examine ensuite les compétences exclusives des cinq autorités : le gouvernement fédéral, la Flandre, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie.

Pour chaque gouvernement, le rapport décrit le cadre politique général et les priorités politiques, suivi d'un aperçu des acteurs présents dans le système d'innovation et des instruments utilisés, tels que le financement de la recherche ou les mesures fiscales en matière de R&D. Il examine également les principales activités de recherche et de développement et présente les principaux organismes de recherche et d'innovation opérant dans les régions, les communautés et au niveau fédéral. Enfin, le rapport détaille, pour chaque gouvernement, les perspectives d'avenir des politiques de recherche et d'innovation qui indiquent comment ils entendent relever les défis sociétaux du 21e siècle et avec quelles stratégies ils entendent rester en tête ou suivre les tendances technologiques.

La publication est disponible en ligne à l'adresse meri.belspo.be/site/publications_en.stm et peut également être obtenue en version imprimée auprès de Belspo-MERI, Boulevard Simon Bolivar 30 boîte 7, 1000 Bruxelles, ou auprès de Simon Niessen (02/238 34 90 ou simon.niessen@belspo.be).



Les auteurs

Karl Boosten est chef de service et André Spithoven est chercheur et responsable des publications du département MERI (Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation) de la Politique scientifique fédérale (Belspo).